

ASSEMBLÉE NATIONALE26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 602

présenté par
M. Dhuicq

ARTICLE 13 QUATER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alinéa digne du syndrome de la Stasi : accumulation de données, non correctement interprétées et surcharge de paperasses pour les équipes soignantes. Belle perspective paranoïaque !